

DIRECTIVES III

Préparer des déclarations orales pour la session du GTCNL

Ceux de nos membres qui sont accrédités auprès du GTCNL et participeront aux sessions du GTCNL à New York peuvent s'y préparer de diverses manières. Il est toujours bon de préparer et d'étayer à l'avance ses interventions orales. Les directives ci-dessous s'appuient sur les observations et les retours des membres de la GAROP, des États membres et de nos collègues à l'ONU, et peuvent vous aider dans vos préparatifs.

Le rôle des ONG	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les parties prenantes jugent que les ONG jouent un rôle important dans les sessions formelles du GTCNL. • Les sessions du GTCNL ont globalement évolué vers un débat de fond sur les aspects spécifiques des droits. Les ONG doivent convier leur gouvernement à participer activement à ce débat de fond. Il est également primordial, pour que ces sessions soient une réussite, que les ONG apportent leurs contributions et recommandations de fond au débat. • Les ONG se trouvent dans une position unique, qui leur permet de relayer la voix des personnes âgées et de la société civile lors des débats du GTCNL. Nous sommes en mesure de demander des comptes aux gouvernements lors des débats de ces sessions formelles.
Marquer les esprits	<ul style="list-style-type: none"> • Les déclarations orales doivent être concises, et cibler les domaines spécifiques à l'ordre du jour, d'autant plus que le temps de parole des ONG est de plus en plus restreint. • Les déclarations doivent apporter des éléments de fond et préciser, de la manière la plus concrète possible, comment une nouvelle convention pourrait structurer les aspects spécifiques des droits. • Une déclaration forte doit inclure des exemples concrets, tirés de votre contexte national, de déni des droits des personnes âgées sur cet aspect précis (plutôt que des informations générales telles que des données démographiques). • Il peut s'agir de lacunes dans la législation ou dans la fourniture de services, ou d'exemples de personnes âgées se disant exclues des services dont elles ont besoin.
Durée	<ul style="list-style-type: none"> • Lues à voix haute, les déclarations ne doivent pas dépasser deux minutes. Cela correspond à environ 250 mots, en fonction de votre vitesse d'élocution. Il n'est pas inutile de s'entraîner à faire la déclaration en se chronométrant avec un chronomètre ou son téléphone portable.

	<ul style="list-style-type: none"> • Prévoyez suffisamment de temps pour pouvoir lire lentement et en articulant bien, afin que les interprètes puissent traduire de manière exacte et complète vos propos. • Sachez que le président du GTCNL peut se montrer très strict concernant la durée des interventions, et interrompt parfois les orateurs lorsqu'ils dépassent le temps qui leur est alloué.
Aspects pratiques	<ul style="list-style-type: none"> • Les détails du processus d'inscription en temps qu'orateur au sein des différents groupes de discussion du GTCNL peuvent changer d'une année à l'autre. Ces détails seront communiqués en temps et en heure par l'équipe de l'ONU et le secrétariat de la GAROP. • Vous devez apporter 15 copies physiques de votre déclaration pour les remettre aux interprètes. Si vous pensez qu'il est possible que vous apportiez quelques modifications mineures à votre déclaration, afin de réagir à certains éléments du débat, indiquez « CHECK ON DELIVERY » en haut des copies physiques de votre déclaration. • Vous pouvez adresser votre déclaration par courriel à l'adresse rafeh@un.org afin d'être ajouté au portail Papersmart.
Accompagnement	<ul style="list-style-type: none"> • Si vous participez pour la première fois à la session du GTCNL et souhaiteriez être mis en relation avec un autre membre de la GAROP ayant déjà participé aux sessions précédentes, afin qu'il vous aide et vous guide, veuillez contacter en premier lieu le secrétariat de la GAROP.